11ème RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE GRENOBLE

28 et 29 Octobre 2016

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 5 Septembre 2016
Ouverture des engagements : Lundi 5 Septembre 2016
Clôture des engagements : jeudi 20 octobre 2016 à minuit (Cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : Samedi 22 octobre 2016, à la salle du Clos, 38160 CHATTE. Un repas sera préparé à cette occasion pour 5 €
Dates et heures des reconnaissances : Le samedi 22 octobre 2016 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00, le dimanche 23 octobre 2016 de 8 h 30 à 18 h

Le Vendredi 28 Octobre 2016 à Chatte

Vérifications des documents : de 16 h à 23h 00. Salle des fêtes de Chatte, Place du Champ de Mars 38160 Chatte**.** Tel : 04.76.38.39.50
Vérifications des voitures : de 16 h 15 à 23 h 15. Entrepôt de la Mairie de Chatte, Place du Champ de Mars 38160 Chatte.
Entrée en parc Fermé après les vérifications.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : à 22 h 00 au P.C (Mairie)
Publication des équipages admis au départ : à 23 h 45

Le Samedi 29 Octobre 2016 à Chatte

Départ de la 1ère section : à 07 h 30, au Champ de Mars.
Arrivée de la 1ère section : 1er voiture à 09 h 01 au Champ de Mars.
Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la première section, ordre et heures de départ de la 2ème section :
Départ de la 2ère section : à 11 h 30, au Champ de Mars.
Arrivée de la 2ère section : 1er voiture à 19 h 57, au Champ de Mars.
Vérification finale : Garage Hervé MICHEL, La Gloriette, 38160 CHATTTE (M.Oeuvre = 60,00 € TTC).
Affichage du classement final provisoire :
Au plus tard 30 min après l'arrivée au parc fermé du dernier concurrent, au Champ de Mars à Chatte.

Remise des Prix : Le samedi 29 octobre 2016 sur le podium

Tableau officiel d'affichage : Le Samedi 29 octobre 2016 devant la mairie de Chatte.
Une information officieuse en temps réel pourra être obtenue sur le site Internet **www.asastmarcellinoise.com** ou **LCHRONO.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Saint Marcellinoise organise le 11ème Rallye National de la Noix de Grenoble en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional N° en date du 00/00/2016.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 00/00/2016 – Numéro .

Comité d'Organisation

Le Président Richard CAILLAT et les Membres de son Comité Directeur.
Secrétariat du Rallye : 11 Avenue de Chatte 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone : 04.57.33.16.69
Permanence du Rallye : *Durant les vérifications des documents et des voitures* : Salle des fêtes de Chatte.
Téléphone : 04 76 38 39 50 ou 04 57 33 16 69 (Transfert d'appel)
A la fin des vérifications administratives et des voitures et durant le rallye : A la Mairie.

Organisateur technique

Nom : SPORT MECANIQUE SAINT MARCELLINOIS
Adresse : 11 Avenue de Chatte 38160 St MARCELLIN

1.1P. OFFICIELS DU RALLYE

Observateur Ligue:	M.Christian GIBILLY	Licence n° 3302
Président du Collège:	M. Jean Carl ANNOVAZZI	Licence n° : 8408
Commissaires Sportifs	M.Jean-Louis LAUDET	Licence n° : 6195
	Melle Isabelle FAGOT	Licence n° : 172694
Directeur de Course :	M. Daniel BERTHON	Licence n° : 1621
Directeurs de Course Adjoints :	M. Jean DETROYAT	Licence n° : 1057
	M. Thierry DUPECHER	Licence n° : 3564
	M. Denis MOCELLIN	Licence n° 3310
Commissaires Techniques :	M. Jean-Michel OTTAVI	Licence n° : 1534
	M. Jean-Louis CANEL	Licence n° : 50539
	M. Loys BORDERON	Licence n° : 183288
	Melle Sylvie DALPAOS	Licence n° : 233751
	M. Gilbert GRANDPIERRE	Licence n° : 10151
Directeurs d'ES :		
ES 1/4/7/10	M. Pierre BRINDANI	Licence n° :2057
ES 1/4/7/10 (adjointe)	M Laurence GARNIER	Licence n° 239293
ES 2/5/8	M. Laurent BENOIT	Licence n° 46771
ES 3/6/9	M. Bruno MUSELLI	Licence n° 2403
- à la véhicule tricolore	M. Stéphane VINCENT-GENOD	Licence n° : 24887
-Directeur adjoint 000	M.Hervé VAUTRAT	Licence n° :
-Directeur adjoint 00	M.René WEBER	Licence n° : 26617
-***Stagiaire au PC***	Mme Nathalie DIRY	Licence n° : 210885
Chargés des relations avec les concurrents :		
	M. Floréal PITARCH	Licence n° : 2729
	Mme Valérie JEUNE	Licence n° : 161099
Commissaire Publicités et carnet de bord :		
	M. Floréal PITARCH	Licence n° : 2729
	Mme Valérie JEUNE	Licence n° : 161099
Juge de Fait :	M. Michel PETTEX MUFFAT	Licence n° : 3307
Chargée des relations avec la Presse :		
	M.Philippe GAVARD	licence n° 173941
Chargé des relations avec les commissaires :		
	M. Raphaël FLOURET	Licence n° : 232900
	M .Robert GIROUD	Licence n° : 123071
Médecin Chef :	Docteur RANDRIANARIZAFY François	

Chronométrage Libre.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Noix de Grenoble compte pour la coupe de France des rallyes coefficient 3 et le challenge du comité Rhône Alpes .

1.3P. VERIFICATIONS :

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation. Pour les vérifications administratives de 16 h à 23 h, sur le site de l'ASA, qui auront lieu le vendredi 28 octobre salle des fêtes de Chatte, les vérifications techniques seront place de la Mairie à Chatte de 16 h à 23 h 15

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Hervé Michel
Adresse : ZA La Gloriette 38160 Chatte
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de la Noix de Grenoble doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 octobre 2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures modernes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- Réduction de 30 € pour le pilote ayant participé au 28 ème rallye de St Marcellin 2016
- Réduction de 15 € par licenciés ASA 0522 en plus de la précédente remise
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque libellé au nom du SPORT MECANIQUE, encaissement une semaine avant le rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée seulement sur la ZA La Gloriette à Chatte

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4.6P : Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes2015

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Noix de Grenoble représente un parcours de 256.800 km.
Il est divisé en 4 sections.
Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.400 km.
Les épreuves spéciales sont :
N° 1/4/7/10 Varacieux / Murinais 4 x 9.700 km
N° 2/5/8 Chevrières / Roybon 3 x 9.900 km
N° 3/6/9 St Bonnet de Chavagne /St Hilaire du Rosier 3 x 12.300 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 22/23 octobre 2016.
Nombre de passage fixé à trois.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Classement général

1er 200% de son engagement réel
2ème 100% de son engagement réel
3ème 85% de son engagement réel
4ème 70% de son engagement réel
5ème 35% de son engagement réel

Classes
Inf à 5 partants
1er 50% de son engagement réel
2ème 25% de son engagement réel

De 5 à 10 partants
1er 100% de son engagement réel
2ème 50% de son engagement réel
3ème 20% de son engagement réel

Plus de 11 partants
4ème 15% de son engagement réel

Coupes
Tous les arrivants auront 2 coupes

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée.